



HAL
open science

Verriers et forêts sous l'Ancien Régime en Alsace

Philippe Jehin

► **To cite this version:**

Philippe Jehin. Verriers et forêts sous l'Ancien Régime en Alsace. Les Actes du CRESAT, 2010, pp.7.
hal-00559372

HAL Id: hal-00559372

<https://hal.science/hal-00559372>

Submitted on 25 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Verriers et forêts sous l'Ancien Régime en Alsace

par

Philippe Jéhin

Dès la fin du Moyen Âge apparaissent les premières verreries qui vont marquer profondément et durablement l'économie, les paysages des Vosges, mais aussi les rapports sociaux. D'abord itinérantes, ces verreries se sédentarisent au cours du XVI^e siècle. Déclinantes au début du XVII^e siècle, elles connaissent une lente reprise après la guerre de Trente Ans, puis un nouvel essor au XVIII^e siècle. Il s'agit d'abord d'une industrie xylophage qui occasionne des prélèvements conséquents en bois. On peut alors s'interroger sur les rapports que les verriers entretiennent avec les autres usagers de la forêt sous l'Ancien Régime : les autorités, d'une part, les populations locales d'autre part.

Quel l'intérêt de leur implantation pour les autorités seigneuriales ?

Quelles sont les réactions des populations locales face à leur installation ?

I. La verrerie, une industrie xylophage

Le verre : un sous-produit de la forêt

Le verre peut être qualifié de sous-produit de la forêt, car les verriers y trouvent les ingrédients nécessaires à sa fabrication. Il y a en effet une véritable harmonie entre la verrerie et la forêt de feuillus. La forêt procure à la verrerie la matière première, c'est-à-dire le sable, l'argile souvent proche, et surtout le combustible et les bases. La matière première est constituée de silice issue du sable provenant de la désagrégation du grès, roche prépondérante dans les Vosges du Nord, plus rare dans les Vosges granitiques. Ce sable est extrait des rivières et débarrassé de ses impuretés organiques. Certaines verreries font venir du sable plus pur pour la confection de verre de catégorie supérieure. Le salin sert de fondant à la vitrification de la silice et permet d'abaisser la température de fusion. Ce salin est obtenu par lessivage des cendres végétales provenant principalement des fougères riches en potasse. Les besoins en potasse ont amené les verriers à utiliser non seulement les fougères mais aussi tous les branchages et petits bois, et de préférence de hêtre. Haudicquer de Blancourt dans son *Art de la verrerie* paru en 1697 précise que « on tire le sel de la fougère. Elle se doit couper depuis la fin du mois de may jusques à la my juin, au croissant et au déclin de la lune, où elle se trouve en sa perfection et rend un sel plus blanc, plus abondant et meilleur que si on la couppait en un autre temps ». Pour obtenir 100 kilos de potasse, il faut brûler 180 m³ de bois¹. Cette opération implique une énorme consommation de branchages.

La matière vitrifiable est cuite dans un four de fusion, composé d'une coupole suffisamment large et haute pour abriter le foyer et les pots posés sur des banquettes ou des piliers. Cette coupole est maçonnée en briques réfractaires ou en pierres du pays. Des ouvertures sont prévues pour l'enfournement du bois et l'évacuation des fumées. Le verre passe ensuite dans des « fours à recuire » à des températures assez élevées et constantes pour éviter le brusque refroidissement des produits finis. Les différentes étapes de la cuisson du verre nécessitent une grande consommation de bois, bien inférieure cependant à celle utilisée pour obtenir de la cendre. Sur 100 cordes de bois, 95 sont brûlées sur place pour être réduites en cendres alors que 5 seulement servent au chauffage des fours. Les bûcherons des verreries abattent surtout le chêne et le hêtre qui donnent une plus grande puissance calorifique que les

¹ Guy-Jean Michel, *Verriers et verreries en Franche-Comté au XVIII^e siècle*, Vesoul, 1989, p. 174.

autres essences. Le bois est coupé en rondins car il faut du bois sec et de gabarit moyen pour les fours. Ainsi, pour produire au final 1 kg de verre, 1 m³ de bois est nécessaire².

Pour limiter les frais de débit et de transport du bois, la verrerie s'installe au cœur même des forêts, et non pas seulement à la lisière qui reculerait trop rapidement. Les verreries demeurent une activité extrêmement préjudiciable aux forêts par leurs énormes besoins ligneux comme matière première (cendres), comme combustible (fusion) mais aussi comme matériaux de construction pour les bâtiments (logements et ateliers). Cette consommation considérable de bois entraîne inévitablement un impact paysager.

Les verreries itinérantes

L'industrie du verre semble présente dans le massif vosgien dès le XV^e siècle. A travers ses recherches généalogiques, Antoine Stenger a retracé l'histoire des premières dynasties de verriers dans les Vosges du Nord qui s'y établissent à l'aube du XVI^e siècle³. Les familles Stenger, Glaser ou Wenzel sont mentionnées dès 1406, dans la région du Spessart, vaste forêt près de Francfort, où elles pratiquaient déjà la verrerie. Les verriers Stenger ont dû quitter l'Allemagne après 1525 pour avoir pris part à la révolte des paysans. Ces maîtres-verriers se retrouvent ensuite dans le comté de La Petite Pierre, dans le comté de Hanau-Lichtenberg ou dans le Pays de Bitche pour y exercer leur art. Antoine Stenger affirme que les implantations en Lorraine sont dues à des verriers originaires de Bavière et de Bohême (donc catholiques). L'installation des verreries dans les Vosges du Nord paraît beaucoup plus précoce que dans les Hautes-Vosges où l'activité verrière n'a véritablement pris son essor qu'au XVIII^e siècle.

Le président de la Chambre des comptes de Lorraine, Thierry Alix, mentionne en 1580 l'existence de verreries itinérantes ou ambulantes dans le comté de Bitche sur le versant lorrain : « C'est une région montagneuse, forestière, à population fort clairsemée, de ressources médiocres ; la verrerie y existe à l'état précaire et sporadique, comme dans la Vôge au XV^e siècle⁴. » A l'origine en effet, les ateliers de verrerie sont composés de quelques verriers qui s'installent en pleine forêt, de préférence dans une hêtraie. Ces artisans semi-nomades se déplacent à la recherche de bois. Les verriers construisent un four sous une hutte rudimentaire. Autour, ils aménagent de petites habitations provisoires et sans confort. Les verriers exploitent le bois alentour pendant quelques saisons, créant une clairière dont les limites ne cessent de reculer par leur déboisement. Après avoir consommé le bois le plus accessible et avoir épuisé les ressources en sable ou en fougères, les verriers abandonnent le site et transplantent leur équipement quelques lieues plus loin.

Ces premières verreries itinérantes ont laissé très peu de trace. Généralement, les zones déboisées sur des surfaces assez modestes ont été recolonisées par les broussailles et les espèces ligneuses.

Le déclin d'une Raubwirtschaft à cause de la Guerre de Trente Ans

La guerre de Trente Ans (1618-1648) porte le coup de grâce à l'activité verrière en Alsace et en Lorraine. Les verreries sont abandonnées et bien souvent détruites. Ainsi, les comptes de la seigneurie de La Petite Pierre ne mentionnent plus aucune recette provenant des verreries dans les années 1640⁵. Les passages de troupes, la guerre, l'occupation, la ruine de

² Germaine Rose-Villequey, *Verre et verriers en Lorraine au début des temps modernes (XV^e – XVII^e siècle)*, Paris, PUF, 1971, p. 79.

³ Antoine Stenger, « Verreries et verriers d'Alsace du XVI^e au XX^e siècle », *Saisons d'Alsace*, n° 99, 1988, p. 5-107.

⁴ AD Meurthe-et-Moselle, B 117.

⁵ Philippe Jehin, *Les forêts des Vosges du Nord du Moyen Âge à la Révolution*, Strasbourg, P.U., p. 177.

l'économie ont donc détruit parfois pour plusieurs décennies l'industrie et le commerce du verre qui étaient déjà en grande difficulté depuis la fin du XVI^e siècle⁶.

et par la pénurie de bois

En effet, l'activité verrière souffre aussi et surtout de difficultés structurelles à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. Pour beaucoup de verreries, se pose avec acuité le problème de la pénurie de combustible. L'augmentation de la production de verre entraîne le saccage des forêts et les cantons d'exploitation deviennent insuffisants. Les effets sont d'autant plus irréversibles que les verriers s'installent définitivement, cultivent ou font cultiver les sols essartés. L'accroissement de la production de verre entraîne un saccage inconsidéré des forêts alentours. Cette véritable *Raubwirtschaft* correspond en fait à une destruction systématique de la ressource ligneuse sans le souci de la pérenniser, une exploitation pionnière, antithèse d'une gestion forestière et d'un développement durable de l'activité verrière. C'est à une véritable disette de bois que se heurtent les maîtres-verriers.

La relance de l'activité verrière aux XVII^e et XVIII^e siècles

Dans son Mémoire sur la province d'Alsace rédigé à l'aube du XVIII^e siècle, l'intendant Jacques de La Grange n'évoque que très rapidement les verreries auxquelles il ne semble attacher qu'une importance proportionnée à la longueur du passage : « Il y a des verreries dans la Haute et la Basse Alsace ; quoiqu'elles ne soient pas d'un grand rapport, elles ne laissent pas de faire subsister beaucoup de pauvres gens qui y sont employés⁷. » Pourtant, après un déclin dans la première moitié du XVII^e siècle, la verrerie connaît à la fin du siècle, les prémices d'un renouveau qui s'épanouira au cours du XVIII^e siècle sans retrouver toutefois le prestige qu'elle atteignait au XVI^e siècle. On assiste à une véritable renaissance de l'industrie du verre dans le massif vosgien au XVIII^e siècle ; le fleuron de cette industrie est sans conteste Wingen-sur-Moder, capitale de la verrerie alsacienne⁸. C'est dans ce contexte qu'est fondée, en 1669, la verrerie de Wildenstein. Les verriers venant de Lucelle s'installent dans une forêt de hêtres, propriété de l'abbaye de Murbach. D'autres verriers déjà présents sur le versant lorrain, s'établissent sur le versant des Vosges du Nord au début du XVIII^e siècle. Deux verreries sont créées à Wingen-sur-Moder en 1707 et en 1714.

Les verreries du XVIII^e siècle conservent-elles un comportement pionnier identique à celui tenu au XVI^e siècle entraînant une rapide pénurie de bois dans leurs alentours immédiats, ou adoptent-elles un autre procédé de délivrance de bois ? Peut-on mettre en place l'exploitation du bois et maintenir néanmoins le couvert forestier, ce qui correspondrait au concept contemporain de développement durable ?

Les propriétaires fonciers souhaitent maintenir l'activité verrière mais conserver une partie du couvert forestier. C'est pourquoi, ils mettent en place au cours du XVIII^e siècle le système des affectations. Ces forêts font l'objet d'un aménagement avec des coupes réglées et une révolution généralement fixée à quarante ans. Le bois nécessaire au fonctionnement de la verrerie est désormais délivré annuellement. Les coupes doivent être exploitées proprement. La vidange et le nettoyage des coupes restent à la charge des verriers. Les bois morts gisants et les rémanents de chênes leur sont aussi vendus. Souvent, le bail stipule que les censiers sont tenus de repeupler de chênes les cantons exploités. La consommation de bois est contrôlée et payée en fonction du nombre de cordes façonnées, ce qui implique le martelage et le contrôle des cordes façonnées avant la délivrance, mais aussi un revenu proportionnel à la consommation effective et la protection de la forêt avec la surveillance et le maintien de baliveaux et de pieds d'arbres sélectionnés pour d'autres usages. Certaines essences doivent

⁶ Germaine Rose-Villequey, *op. cit.*, p. 709

⁷ Jacques de La Grange, *Mémoire sur la province d'Alsace* (1700), Colmar, Alsatia, 1975, p. 135.

⁸ Ph. Jehin, *op. cit.*, p. 180-181.

être épargnées par les cognées des verriers et les zones de pâturage leur sont indiquées par un forestier seigneurial dans le souci de préserver les cantons en défens, c'est-à-dire interdits aux troupeaux.

Ainsi, au milieu du XVIII^e siècle, la verrerie de Goetzenbruck a totalement défriché les 600 arpents de forêts destinés à l'alimentation des fours ; la pénurie de bois menace. Le maître-verrier sollicite alors les autorités pour obtenir d'autres cantons à déboiser afin de poursuivre son activité. Il obtient satisfaction en 1767 mais le système d'attribution du bois est modifié. L'affectation est portée à 1788 arpents. La verrerie se trouve ainsi assurée d'une coupe annuelle de près de 45 arpents à charge d'y maintenir un certain couvert forestier essentiellement sous forme de baliveaux. Cependant, cette gestion plus rigoureuse du patrimoine forestier n'assure pas pleinement l'approvisionnement en bois des verreries. Certaines sont contraintes d'acheter à grands frais du bois supplémentaires, comme le signale Philippe-Frédéric de Dietrich pour la verrerie de Hochberg à Wingen-sur-Moder⁹. D'autres sont contraintes d'arrêter leur production faute de bois comme la Wingener Glashütt dès 1758.

II. Des implantations encouragées par les autorités

Contrôler politiquement des espaces marginaux

Les forêts au fond des vallées vosgiennes représentent un patrimoine très peu rentable qui occasionne des frais pour l'entretien d'un personnel forestier et des conflits pour préserver les droits sur des frontières contestées. Pour les seigneurs, comme les ducs de Lorraine, l'implantation de verreries sur leurs terres reflète un enjeu politique. Certes, à l'origine, ils ne voyaient dans leurs souffleurs de verre que des défricheurs de forêts, des colons qui aménagent le territoire et qui procurent quelques revenus supplémentaires au domaine. Mais, les verriers consolident l'appropriation du sol et la sécurité des frontières. En effet, la sédentarisation de ces familles dans ces contrées forestières peu peuplées, assure aussi l'influence seigneuriale en face de la politique envahissante des souverains voisins. L'implantation des verriers dans les Vosges du Nord est soutenue par les ducs de Lorraine, seigneurs du comté de Bitche et ce n'est ainsi qu'en 1606 que le différend au sujet des limites territoriales de leurs seigneuries respectives se termine avec le comte de Hanau-Lichtenberg.

Mettre en valeur les fonds de vallées

La sédentarisation permet surtout à la rentabilisation du patrimoine forestier. Elle constitue le facteur essentiel de déboisement et de peuplement des montagnes. De grandes libéralités sont accordées aux verriers afin de faciliter leur activité et l'implantation de leurs familles. Tout est prévu dans le contrat. Le seigneur pourvoit à tous les besoins des verriers par des concessions de bois affouage, marnage et droit de pâturage dans ses forêts. Les autres droits d'usage leur sont abandonnés gratuitement ou contre une faible rétribution. Les autorités seigneuriales font généralement preuve de beaucoup plus de générosité envers les verriers dont les privilèges paraissent bien étendus et très préjudiciables aux forêts. Généralement, le bois nécessaire à l'alimentation des verreries ainsi que les fougères sont laissés à la discrétion des maîtres-verriers. Les terrains déboisés sont convertis en champs ou en prés pour subvenir à la subsistance des verriers. En 1628, le comte de La Petite Pierre signe un contrat avec Jean Stenger, maître-verrier, pour l'implantation d'une verrerie dans la forêt du Breitschloß. Quarante arpents sont livrés à la hache des verriers et vingt arpents sont prévus pour le pâturage du troupeau de la communauté verrière¹⁰. A Wildenstein, le 1^{er} bail est signé en

⁹ Philippe-Frédéric de Dietrich, *Description des gîtes de minerai et des bouches à feu de France : Haute et Basse Alsace*, Paris, Didot, 1789, p. 358.

¹⁰ AD Bas-Rhin, E 211 ; voir aussi Ph. Jehin, *op. cit.*, p. 169-171.

1700, il autorise les verriers à essarter pour cultiver. En 1758, les verriers peuvent exploiter 450 cordes par an, après marquage par le forestier rétribué à cet effet à raison d'une livre par corde ; le bois est gratuit.

Dans le comté de La Petite Pierre, la chasse est interdite aux verriers. En revanche, les ducs de Lorraine concèdent plus facilement les droits de chasse ou de pêche, normalement réservés aux nobles. La « Charte des verriers » octroyée par le duc René en 1448 confère aux verriers lorrains de nombreux privilèges dont la noblesse et des droits d'usage forestiers très généreux¹¹. En effet, les maîtres-verriers sont réputés appartenir à cet ordre privilégié, mais pas leurs ouvriers. De plus, le contrat stipule bien souvent que les verriers peuvent creuser un étang pour l'élevage de poissons pour leur propre consommation. En fait, dans la pratique, la surveillance effective de cette population marginale, vivant dans les bois, généralement au bord d'un ruisseau, paraît bien trop délicate pour être efficace.

La verrerie, facteur de peuplement

L'établissement d'une verrerie est souvent à l'origine de la création d'une communauté villageoise, c'est un facteur de peuplement essentiel pour les fonds de vallée. C'est le cas à Wildenstein, comme pour la plupart des verreries sédentarisées des XVII^e et XVIII^e siècles.

Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, la verrerie de Soucht emploie une quinzaine d'artisans. Mais la rareté du combustible à proximité entraîne sa fermeture en 1700. Si la verrerie est abandonnée, le hameau de Soucht, lui, demeure. Des agriculteurs s'y établissent, défrichent de nouvelles terres et construisent des habitations. Un véritable village naît et se développe. Trois verriers s'installent à proximité et fondent la verrerie et le village de Meisenthal. Très tôt, les verriers de Meisenthal essaient dans les environs pour créer une nouvelle usine en 1721 à Goetzenbruck. On assiste donc à un essaimage de l'activité verrière et à la création de plusieurs villages. Or, comme le disait le juriste du XVI^e siècle Jean Bodin, « il n'est de richesse que d'hommes ».

Augmenter les revenus seigneuriaux

L'installation de verreries permet aussi, pour les seigneurs propriétaires fonciers, de percevoir des recettes supplémentaires par le versement de diverses taxes. Celles-ci sont prévues dans le contrat initial et le bois consommé par la verrerie doit être marqué par un officier seigneurial et payé à un prix défini. Le maître-verrier paye annuellement un cens (un loyer) et doit souvent livrer une certaine part de sa production gratuitement ou à un prix convenu.

En 1628, Jean Stenger obtient l'autorisation de construire une verrerie dans la forêt du Breitschloß. Un contrat est signé pour une durée de vingt ans. L'accent est surtout mis sur les droits seigneuriaux : six articles sur treize évoquent les impôts et la juridiction sur la verrerie. Le comte prend sous sa protection le territoire de la verrerie et ses ouvriers. En contrepartie, les verriers sont contraints de verser un florin tous les ans à la recette seigneuriale. Le contrat précise que la haute et la basse justice relèvent du comte de La Petite Pierre. Pour éviter que la verrerie ne devienne un refuge pour des personnes en rupture de ban, il est interdit au maître-verrier d'accueillir quiconque hormis ses employés. La verrerie, isolée en pleine forêt, peut en effet attirer les vagabonds, une population marginale et interlope, qui échapperait ainsi à tout contrôle seigneurial. Deux articles concernent les taxes à acquitter : un droit de péage dit *Zoll* sur toute la production de verre et la taxe sur les boissons. En outre, les habitants de la verrerie ne peuvent faire moudre leur grain ailleurs que dans la seigneurie. Ils devront comme les autres sujets, verser le montant ordinaire de la taxe au meunier. Ailleurs, les taxes sur les

¹¹ Germaine Rose-Villequey, *op. cit.*, p. 172.

boissons ou la gabelle, difficiles à lever concrètement, sont remplacées par un abonnement annuel fixe¹².

III. L'attitude des populations locales

Les oppositions à leur installation

La verrerie fixe constitue un excellent moyen de déboiser et de fonder un noyau démographique stable, à l'origine d'une nouvelle communauté villageoise. Cependant, l'implantation d'une verrerie constitue aussi un désagrément pour les populations rurales et une source de conflits à l'échelle locale. L'initiative du maître verrier Jean Stenger de construire son atelier dans la forêt du Breitschloß illustre bien ces problèmes. Le 16 mai 1628, il reçoit les autorisations pour la création de cette nouvelle verrerie. La construction n'est pas terminée que déjà le maître verrier subit les vicissitudes du voisinage. Le 15 novembre, près de 200 habitants des villages voisins (Neuwiller, Griesbach, Imbsheim et Dossenheim) se rendent sur les lieux de la future verrerie, armés de mousquets, d'armes blanches et de haches. Ils sont accompagnés de quelques chariots et de chevaux. Arrivés sur place, les insurgés se mettent immédiatement à l'œuvre : ils démolissent l'établissement. Puis, les installations sont brûlées avec des bûches que les verriers avaient préparées en vue de la mise en route des fours. Le reste du bois de chauffage est chargé sur les chariots et emporté vers les villages. Redescendant la vallée de la Zinsel du Sud, ils croisent un chariot chargé de farine qui appartient au comte de La Petite Pierre. La foule ne s'écarte pas et c'est le chariot qui verse dans le fossé pour lui laisser le passage¹³.

Les autorités seigneuriales sont très rapidement averties et dépêchent des cavaliers pour constater les faits « auxquels nous avons commandé de ne point entrer en lice ni commencer une nouvelle dispute avec lesdites communautés tout en furie ». Ils s'enquière auprès des habitants révoltés pour connaître les motivations d'un tel déchaînement. Les mutins affirment obéir aux ordres de leurs supérieurs. Les officiers insistent, ils demandent à voir des documents écrits originaux qui prouveraient leurs allégations. La fureur populaire éclate au moment où les officiers proposent aux notables de les accompagner jusqu'au siège de la seigneurie pour élucider ce point. Les villageois forment alors un cercle autour d'eux et les menacent de leurs mousquets dont ils font mine d'allumer les mèches. Prudents, les officiers préfèrent s'enfuir pour échapper aux éventuelles représailles. La verrerie est détruite. Le maître verrier formule une demande de dommages et intérêts. Il se plaint d'avoir engagé toute sa fortune. L'affaire est renvoyée devant la Chambre impériale de Spire. La verrerie du Breitschloß ne se relèvera jamais de ses cendres et la guerre de Trente Ans mettra un terme au litige.

De même, l'installation des verriers à Wildenstein soulève l'opposition des villages de Felling, d'Oderen et de Kruth qui refusent l'établissement d'une verrerie sur le ban commun. Les communautés villageoises demandent par voie de justice son démantèlement en 1736. Elles sont déboutées en 1740, mais la procédure judiciaire se poursuit néanmoins jusqu'en 1770¹⁴. Pourquoi une telle hostilité face à l'implantation d'une verrerie, située en pleine forêt, et relativement éloignée des villages existants ?

Méfiance et jalousie

Les archives restent muettes sur leurs activités et sur la population vivant en marge des communautés villageoises. Les maîtres-verriers jouissent, au XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, d'une très grande autonomie. Leur activité échappe à l'administration seigneuriale

¹² AD Bas-Rhin, E 211.

¹³ AD Bas-Rhin, E 212 et G 5474.

¹⁴ Antoine Stenger, *op. cit.*

hormis le paiement des taxes. La Chambre des Comptes n'intervient en aucune façon dans la production des verriers qui ne subissent aucune des entraves du régime corporatif.

La population locale nourrit à l'encontre des verriers méfiance et jalousie. Elle jalouse leur autonomie vis-à-vis du pouvoir, leurs franchises et leurs exemptions fiscales. Ainsi, les verriers ne paient pas toujours la dîme sur leurs champs dérobés à la forêt. Les autorités religieuses (le curé) se méfient aussi de cette population qui vit à l'écart. Suivent-ils tous l'obligation dominicale ? Les verriers forment aussi une communauté à part de la société, très marquée par ses propres coutumes et une très forte endogamie.

Les verriers bénéficient en effet d'importants privilèges dans les forêts pour le bois nécessaire à la construction des maisons et au chauffage des fours. Ils disposent de nombreux droits concédés au moment de la création d'une verrerie : pâturage, glandée, exemptions de corvées, taxes et impôts sur les terres essartées, droit de couper le bois de hêtre et le bois blanc nécessaire au chauffage des fours. Ils sont souvent dispensés de la gabelle. Leurs troupeaux sont souvent dispensés de taxes.

A Wildenstein, au milieu du XVIII^e siècle, les verriers élèvent une centaine de bovins et trois cents chèvres qu'ils font pâturer sur des terres déboisées (secteur du Schauftebrucken à Wildenstein). Cependant, ils paient une redevance pour les terres déboisées et converties en prés ou en champ. Le bail de 1758 prévoit trois livres par *Manswerk* (journée).

Une forte rivalité pour l'accès au bois

La forêt du Breitschloß couvre environ 1 400 hectares. Quatre villages y disposent de larges droits d'usage, forestiers. Les habitants de Griesbach y possèdent le droit de glandée, ceux de Dossenheim y jouissent de la glandée ainsi que du bois de bâtiment, du bois mort, du mort-bois, du bois gisant et des chablis. Ces droits sont garantis par un acte daté de 1257 et jamais remis fondamentalement en cause jusqu'en 1789. Les droits d'usage de la communauté d'Imbsheim (glandée, affouage et marnage) se basent sur un traité de 1509. Les droits de la communauté de Neuwiller sont mentionnés dans une transaction de 1321. Elle lui accorde la glandée, le pâturage, le bois de charpente pour les ponts, les portes et les poutres des tours de la ville¹⁵. Ces quatre communautés luttent régulièrement au XVI^e siècle et jusqu'à la Révolution pour la préservation de leurs droits d'usage dans la forêt du Breitschloß qui leur paraît indispensable. La création d'une verrerie dans cette forêt ne peut que les inquiéter. Celle-ci se révélerait une dangereuse concurrente pour l'exploitation du bois et des terres. Grande consommatrice de bois, la verrerie risque d'appauvrir considérablement le patrimoine ligneux.

L'essartage de plusieurs parcelles pour les convertir en champs ou jardins à l'usage des verriers diminue d'autant les capacités de la forêt à accueillir les troupeaux des paysans voisins pour la glandée ou la vaine pâture. L'hostilité du monde paysan envers la verrerie trouve sa véritable origine dans le problème du droit de pâturage en forêt. Certes, le contrat de Jean Stenger règle les modalités des droits de pâturage entre les verriers et les communautés usagères. Mais plusieurs exemples lorrains prouvent que les verriers ne pratiquent pas toujours l'élevage uniquement pour leur consommation, mais dans le but de faire du commerce et d'en tirer de substantiels bénéfices. Les avantages offerts, la franchise de certaines taxes et surtout la possibilité de faire paître leurs troupeaux dans les coupes éclaircies et les forêts alentour, constituent de précieux privilèges qui suscitent la jalousie des paysans voisins.

Au bout de quelques décennies, la forêt serait épuisée ou aurait disparu. La verrerie se délocaliserait mais les usagers auraient perdu leur source d'approvisionnement en bois. En

¹⁵ AD Bas-Rhin, G 5484.

effet, une tension de plus en plus aiguë se manifeste entre les verriers et les paysans. Le ressort essentiel repose sur la rivalité pour l'utilisation des forêts. Forts de leurs contrats, les verriers souhaitent exploiter les ressources locales souvent de façon intensive. Les paysans, eux, considèrent la forêt comme un bien indispensable mis à leur disposition. Ils entendent conserver l'intégralité de leurs droits pour lesquels ils luttent avec passion et détermination.

En conclusion, on peut souligner que l'implantation des verriers est largement encouragée par les autorités seigneuriales qui y trouvent un intérêt économique certain. C'est l'unique moyen de peupler les fonds de vallée et de rentabiliser leur patrimoine forestier. Les populations locales nourrissent à l'égard des verriers des sentiments de méfiance et de jalousie, surtout dans les phases d'accroissement démographique comme le XVIII^e siècle. Les verriers soutenus par les seigneurs se révèlent être de sérieux rivaux pour l'exploitation des forêts.

Ainsi, les rapports entre les verriers et la population locale illustrent les enjeux liés à l'accès et à l'exploitation du bois, ressource vitale pour les verriers mais aussi pour toute la population jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Bibliographie :

Brumm (Véronique). *Un pays du verre et du cristal : les Vosges du Nord au siècle des Lumières*, Strasbourg, Société académique du Bas-Rhin, 2003, 240 p.

Jehin (Philippe). *Les forêts des Vosges du Nord du Moyen Age à la Révolution*, Strasbourg, PU, 398 p.

Marcus (Adolphe). *Les verreries du comté de Bitche (XV^e-XVIII^e siècle)*, Nancy, Berger-Levrault, 1887, 359 p.

Rose-Villequey (Germaine). *Verre et verriers en Lorraine au début des temps modernes (XV^e – XVII^e siècle)*, Paris, PUF, 1971, 908 p.

Stenger (Antoine). « Verreries et verriers d'Alsace du XVI^e au XX^e siècle », *Saisons d'Alsace*, n° 99, 1988, p. 5-107.